

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 24 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Véronique FOUCHER, Valérie ROUGEON, Messieurs Frédéric JARRY, Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Franck WAXIN.

Excusé : Messieurs Aurélien OUZOULIAS, Jérôme GADIOUX, Mesdames Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT.

Pouvoir : Monsieur Aurélien OUZOULIAS donne procuration à Monsieur Frédéric JARRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DURAND

ORDRE DU JOUR

- Délibération devis travaux cour de l'école
- Délibération chemin de Courte Pré
- Délibération chemin de La Boutallerie
- Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le marché de prestations de services du groupe SACPA qui porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public. La commune avait déjà un marché avec ce groupe. Le coût annuel hors taxe est de 417.52€. Après échange, le conseil municipal accepte ce marché.

Monsieur le Maire fait le point sur l'emplacement possible de l'antenne 4G. Suite au dernier rendez-vous avec la société AIXANS qui fait l'étude pour ORANGE, deux parcelles pourraient convenir sur la Clouterie appartenant à Monsieur Joly. Un rendez-vous sera fixé dans la semaine avec les habitants de la Clouterie pour échanger sur cet emplacement d'antenne.

Concernant l'entretien des espaces verts que Grand Poitiers ne prend pas en charge, Monsieur le Maire présente les devis de messieurs LURTON et ROUILLARD. Monsieur LURTON a été retenu pour faire l'entretien du cimetière et de La Touche où il sera laissé une hauteur d'herbe de 15 à 20cm.

DELIBERATION DEVIS TRAVAUX COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente la deuxième tranche des travaux d'aménagement de l'ancienne cour de l'école. Madame Foucher souhaite faire le point sur ce dossier avant de délibérer sur un devis qui est déjà compris dans un devis global signé au mois d'octobre 2021. Monsieur le Maire retire cette délibération et va prendre des renseignements complémentaires.

DELIBERATION CHEMIN DE COURTE PRE

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur et Madame Couradeau de donner le chemin de Courte-Pré comme cela avait été fait sur la commune de Lauthiers en 2010. Les parcelles concernées sont C0139-C0484-C0494. Les frais de notaire représenteraient environ 200€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION CHEMIN DE LA BOUTALLERIE

Monsieur le Maire présente l'autre proposition de Monsieur et Madame Couradeau de donner la parcelle D940 qui avait été réservée par la commune, il y a une trentaine d'année, pour agrandir le virage de la Boutallerie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

A 20H14, la séance est levée